

Séance ordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basilele-Grand, tenue à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30 le 22 août 2022, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard

Madame la conseillère Kim Méthot (quitte et reprends son siège durant la parole aux Grandbasilois à 20 h 42) ainsi que messieurs les conseillers Martin Leprohon, Denis Vézina (quitte durant la parole aux Grandbasilois à 21 h 16 et reprends son siège à 21 h 18) et Olivier Cameron-Chevrier;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et greffier intérimaire et madame Nasha Lafond, notaire et greffière par intérim.

Sont absents:

Madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière et directrice générale adjointe

Madame Laurie-Line Lallemand-Raymond, conseillère

2022-08-240

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Kim Méthot, Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme modifié :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Parole aux Grandbasiloises et Grandbasilois
- 3. Approbation du procès-verbal Séance ordinaire du 4 juillet 2022
- 4. Comptes à payer Mois de juillet 2022

Comités et organismes régionaux

5. Comité de développement durable - Nominations membres citoyens

Ressources humaines

- 6. Embauche inspectrice Statut régulier Service de l'urbanisme
- 7. Embauche technicien aux comptes à payer Statut remplaçant Service des finances
- 8. Embauche opérateur-concierge Statut remplaçant Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 9. Embauche surveillants d'activités Statut étudiant Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire Période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023

Contrats, mandats et acquisitions

- 10. Adjudication de contrat Fourniture de mobilier urbain- Appel d'offres n° GE2208
- Adoption grille d'évaluation et de pondération des soumissions Services professionnels de laboratoire et de firme de génie-conseil - Appel d'offres nº OSP2206

Affaires courantes

 Accord de principe - Implantation d'un feu de circulation et d'un feu sur appel -Ministère des Transports du Québec



- Point retiré Projet de développement Quartier Tribeca Retrait caractère public -Lots 6 435 164, 6 435 165, 6 435 166, 6 435 167 et 6 435 161
- 14. Aide financière Centre de femmes L'Essentielle
- 15. Aide financière Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle et le trouble du spectre de l'autisme (AVRDI/TSA)
- 16. Aide financière Fondation La Clé sur la Porte
- 17. Affaires nouvelles
- 18. Période de questions et réponses
- 19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Parole aux Grandbasiloises et Grandbasilois (19 h 34 à 21 h 22)

Les membres du conseil font un suivi relativement aux questions posées lors de la dernière séance et répondent aux questions des citoyens.

2022-08-241

RÉSOLUTION

Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 4 juillet 2022

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022, sans être lu publiquement, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-242

RÉSOLUTION

Comptes à payer et application des règlements nos 925 et 926 et de la Politique de gestion contractuelle - Mois de juillet 2022

Il est proposé par madame Kim Méthot, Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de juillet 2022 et représentant les déboursés suivants :

> Activités de fonctionnement

2 855 650,80 \$ 1 918 731,03 \$

> Activités d'investissement

4 774 381,83 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2022-08-243

RÉSOLUTION

Comité de développement durable - Nominations membres citoyens

CONSIDÉRANT QUE la composition du Comité de développement durable a été modifiée par la résolution nº 2022-07-216 le 4 juillet 2022, afin d'y ajouter deux membres citoyens;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué;

CONSIDÉRANT le règlement n° 1097 établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU:

De nommer madame Julie Vincent à titre de membre citoyen du comité, à compter du 23 août 2022, et ce, jusqu'au 3 mars 2025;

De nommer monsieur Robert Olivier Boyd à titre de membre citoyen du comité, à compter du 23 août 2022, et ce, jusqu'au 3 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-244

RÉSOLUTION

Embauche inspectrice - Statut régulier - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT le départ du titulaire du poste;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT la Convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Philippe Chrétien, urb., en date du 4 août 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU:

De nommer à l'essai, pour une période de 90 jours, madame Virginie Goulet, à titre d'inspectrice, statut régulier, au Service de l'urbanisme et de l'environnement, à compter du 6 septembre 2022, au salaire de l'échelon 1 et aux conditions prévues dans la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691, le tout conditionnel aux résultats favorables de l'examen médical et du test psychométrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-245

RÉSOLUTION

Embauche technicien aux comptes à payer - Statut remplaçant - Service des finances

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel au Service des finances;

CONSIDÉRANT QUE suite aux diverses nominations, le Service a procédé à l'affichage du poste de technicien aux comptes à payer, statut remplaçant;



CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier, monsieur Vincent Bélanger-Marceau, CPA-CGA, en date du 9 août 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU:

D'embaucher monsieur Mustapha Agdid à titre de technicien aux comptes à payer, statut remplaçant, au Service des finances, à partir du 6 septembre 2022, au salaire de l'échelon 3, et ce, jusqu'à la fin des périodes d'essais du poste de technicienne à la paie ainsi que du poste de technicienne à la taxation et selon les conditions de travail déterminées par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-246

RÉSOLUTION

Embauche opérateur-concierge - Statut remplaçant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE le titulaire du poste est en période d'essai pour un autre poste au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste de façon temporaire jusqu'à la fin de la période d'essai du titulaire;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur aux équipements et aux installations du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, monsieur Donald Zimmer, en date du 9 août 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU:

D'embaucher monsieur Guillaume Leduc à titre d'opérateur-concierge, statut remplaçant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à partir du 23 août 2022, au salaire de l'échelon 3, et ce, jusqu'à la fin de la période d'essai du titulaire du poste et selon les conditions de travail déterminées par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-247

RÉSOLUTION

Embauche surveillants d'activités - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur aux équipements et aux installations du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, monsieur Donald Zimmer, en date du 9 août 2022;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU:

Pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 :

D'embaucher à titre de surveillant d'activités, statut étudiant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, les personnes suivantes :

- Victoria Blais
- Mégane Côté
- Camille Cousineau
- Xavier Dumont-Renaud
- Amélie Pelletier
- Élisabeth Provencher
- Antoine Rousse
- Jade St-Pierre
- Philippe Villeneuve

Au même titre, de reconduire :

- Philippe Brassard
- Benjamin Côté
- Judith De Bellefeuille
- Guillaume Forget
- Cloé Giguère
- Audrey Harvey
- Molly Laperrière
- Luka Laurendeau
- Guillaume Leduc
- Laurence Leduc
- Laurence Milot
- Charlie Nantel
- Simon Provencher
- Alexanne Tellier

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le coordonnateur aux équipements et aux installations, en fonction des besoins du Service et dans le respect du budget et du nombre d'heures autorisé. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-248

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Fourniture de mobilier urbain- Appel d'offres nº GE2208

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de trois fournisseurs, pour la fourniture de mobilier urbain, appel d'offres n° GE2208;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux soumissions le 9 août 2022, aux montants suivants, taxes incluses :

SOUMISSIONNAIRE

MONTANT

Tessier Récréo-Parc inc. Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc. 30 850,09 \$ 49 227,70 \$



CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing. et de la gestionnaire de projet, madame Mégane Grégoire-Larouche, ing., en date du 9 août 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon, Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU:

De retenir la plus basse soumission conforme et d'adjuger à l'entreprise Tessier Récréo-Parc inc. le contrat pour la fourniture de mobilier urbain, appel d'offres n° GE2208, au montant de 30 850,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 9 août 2022.

Il est de plus résolu, d'imputer la dépense au Règlement nº 1184, autorisant une dépense et un emprunt de 760 000 \$ pour la sécurisation des aires de jeux non conformes dans divers parcs, le remplacement des modules au parc des Mésanges et la mise à niveau du mobilier urbain existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-249

RÉSOLUTION

Adoption grille d'évaluation et de pondération des soumissions - Services professionnels de laboratoire et de firme de génie-conseil - Appel d'offres n° OSP2206

CONSIDÉRANT les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE, lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système d'évaluation et de pondération des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

CONSIDÉRANT QUE le Service du génie procédera prochainement à un appel d'offres de services professionnels pour les services d'ingénierie nécessaires à la conception et à la surveillance des travaux du projet de reconstruction du rang des Vingt (n° OSP2206);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter la grille d'évaluation et de pondération suivante pour l'évaluation des soumissions concernant l'appel d'offres à venir nº OSP2206 :

GRILLE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION	
CRITÈRES	Nombre maximal de points attribués
1 - Expérience et qualification de la firme et des sous-traitants	10
2 – Compréhension du mandat, méthodologie et échéancier	30
2.1 – Compréhension du mandat (10) 2.2 – Méthodologie (10) 2.3 – Échéancier (10)	
3 – Expérience et qualification du chargé de projet	30
3.1 – Expérience et qualification (15) 3.2 – Réalisation de projets comparables (15)	
4 - Équipe de travail	20
4.1 – Structure de l'équipe (10) 4.2 – Surveillant de chantier (10)	
5 - Qualité de l'offre de services	10
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :	100



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU:

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération précédente, à utiliser pour l'appel d'offres à venir n° OSP2206, pour des services d'ingénierie nécessaires à la conception et à la surveillance des travaux du projet de reconstruction du rang des Vingt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-250

RÉSOLUTION

Accord de principe - Implantation d'un feu de circulation et d'un feu sur appel - Ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QU'une rencontre de coordination entre la Ville et le ministère des Transports du Québec (MTQ) a eu lieu le 21 avril dernier concernant la planification des interventions sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier à Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, le MTQ a présenté ses analyses de faisabilité des projets de sécurisation des traverses piétonnières et véhicules hors route sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier;

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'un feu de circulation (rue Principale) et d'un feu sur appel pour piétons vis-à-vis le commerce Royaume Luminaire, situé entre les rues Alvares et Parent;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ demande à la Ville d'adopter une résolution afin d'appuyer le projet et que cette dernière désire confirmer son intérêt et sa participation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon, Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

Que la Ville confirme son intérêt et sa participation au projet d'implantation d'un feu de circulation à l'intersection du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et de la rue Principale ainsi qu'une traverse hors intersection avec feu sur appel pour piétons entre les rues Alvarez et Parent, afin de permettre au MTQ de débuter l'étude d'opportunité.

Il est de plus résolu que la Ville pourra toujours se retirer advenant que l'implication financière de celle-ci soit jugée trop élevée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Projet de développement Quartier Tribeca - Retrait caractère public - Lots 6 435 164, 6 435 165, 6 435 166, 6 435 167 et 6 435 161

Point retiré

2022-08-251

RÉSOLUTION

Aide financière - Centre de femmes L'Essentielle

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière présentée par l'équipe du Centre de femmes L'Essentielle le 28 juin 2022;



CONSIDÉRANT QUE la mission du Centre de femmes L'Essentielle est d'offrir aux femmes un lieu d'appartenance, un réseau d'éducation et d'action afin de promouvoir l'accès à l'autonomie et aux rapports égalitaires par la prise en charge individuelle et collective;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre gracieusement des services et du soutien, entre autres, aux Grandbasiloises;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de verser une contribution financière à l'organisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot, Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU:

De verser un montant de 500 \$ au Centre de femmes L'Essentielle à titre de contribution financière afin d'aider cet organisme à poursuivre sa mission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-252

RÉSOLUTION

Aide financière - Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle et le trouble du spectre de l'autisme (AVRDI/TSA)

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière présentée par la directrice générale de l'AVRDI/TSA le 12 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette association est un organisme communautaire dont le but est de favoriser l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle et un trouble du spectre de l'autisme âgées de 13 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre des programmes d'activités de jour, des projets d'implication sociale et des loisirs socioculturels et sportifs pour des membres provenant de tous les secteurs de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de verser une contribution financière à l'organisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix, Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 300 \$ à l'Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle et le trouble du spectre de l'autisme à titre de contribution financière afin d'aider cet organisme à poursuivre sa mission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-08-253

RÉSOLUTION

Aide financière - Fondation La Clé sur la Porte

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière présentée par l'équipe de la fondation La Clé sur la Porte le 20 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre de l'aide et de l'hébergement aux femmes et enfants victimes de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre gracieusement son aide afin de répondre aux besoins de femmes et enfants provenant, entre autres, de la Vallée-du-Richelieu;



CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de verser une contribution financière à l'organisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier, Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU:

De verser un montant de 200 \$ à la fondation La Clé sur la Porte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Période de questions et réponses (21 h 41 à 21 h 46)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2022-08-254

RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix, Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU:

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Lessard

Maire

Jean-Marie Beaupré, OMA

Directeur général et greffier intérimaire